

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, BOBILLIER, et CUENOT
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN (arrivé à 18h44)

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, COLIN et MARADAN
Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame JACQUET à Monsieur GENRE
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET
Madame COLIN à Madame HERARD

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10 – votants : 13

Le-Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHATEAU

Ordre du jour :

- 1 - ACTION SOCIALE – Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)
- 2 - ACTION SOCIALE – Convention partenariale entre l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) et le CCAS – Mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Autorisation signature convention de gestion en flux avec les bailleurs sociaux à l'échelle communale
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ou au Vice-Président
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Repas crèche et portage à domicile - Tarifs
- 6 - MARCHÉ PUBLIC – Convention constitutive d'un groupement de commandes et Passation de l'Accord-cadre « Maintenance préventive et corrective des défibrillateurs » de la Ville de Pontarlier,

la CCGP, les communes de Doubs, de Chaffois, de Sainte-Colombe, des Granges-Narboz et le CCAS de Pontarlier

- 7 - MARCHÉ PUBLIC – Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, des dispositifs de désenfumage et de l'éclairage de sécurité des bâtiments – Groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Commune de Doubs et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier
- 8 - MARCHÉ PUBLIC – Convention constitutive d'un groupement de commandes – Passation de l'Accord-cadre relatif aux prestations de Vérification Générales Périodiques des Installations Techniques des Établissements Recevant du Public (ERP) et / ou soumis au code du Travail de la Ville de Pontarlier, de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, de la commune de Doubs et du Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier
- 9 - PETITE ENFANCE – Bonus Territoire – Coordination Petite Enfance – Restitution de subvention
- 10 - PETITE ENFANCE – Établissement d'Accueil du Jeune Enfant – Signature d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement 2023/2027 avec la Caisse d'Allocation Familiale du Doubs pour l'ensemble des EAJE
- 11 - Information / Questions Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Tout d'abord, Madame la Vice-Présidente rappelle les dates des prochains Conseils d'administration du mardi 26 novembre et du mardi 17 décembre 2024 à 18h30.

Monsieur le Président présente Monsieur Julien Chateau, nouveau directeur du CCAS jusqu'en décembre 2024, qui reprendra les dossiers en cours durant le dernier trimestre de l'année. Un nouvel appel à candidature sera diffusé à la suite de l'annonce de son départ pour raisons personnelles.

Puis Monsieur Julien Chateau expose son parcours, suivi d'un tour de table de présentation des personnes participant au conseil d'administration.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h38 alors que le quorum est atteint.

1 – ACTION SOCIALE – Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Monsieur le Président présente le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) en précisant que cette contribution permet l'accès et le maintien des personnes dans un logement soit 3600 aides versées en 2023 pour un montant de 1 698 129 €. Globalement, pour cette année, le Département du Doubs sollicite le CCAS de Pontarlier pour un renouvellement de sa participation équivalente à l'année dernière soit 0,61 € par habitant représentant un montant de 11 416,76 € pour 18 716 habitants.

Monsieur LECLERC s'interroge sur le fonctionnement du F.S.L et aurait aimer connaître les versements aux familles de la commune. Monsieur le Président propose d'apporter un élément de réponse lors du prochain compte -rendu ou lors d'une note ultérieure.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent son Président ou son Vice-Président à verser à la Caisse d'Allocations Familiales, la participation du CCAS soit 11 416,76 €.

2 – ACTION SOCIALE – Convention partenariale entre l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) et le CCAS – Mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Monsieur le Président propose ensuite la convention partenariale pour la mise en œuvre du SIAO, qui est confiée au CCAS pour la première évaluation sociale. C'est un renouvellement qui est proposé tous les ans.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'elle équivaut à 0.25% ETP.

Monsieur VOIRIN rejoint la séance à 18h44.

Ce sujet apporte une discussion concernant un rappel des droits et des devoirs de politique sociale du CCAS et le rôle important et complémentaire des associations du bassin pontissalien apportant de l'aide à un maximum de personnes dans le besoin sur la ville de Pontarlier.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président ou la Vice-présidente à signer la convention avec l'ADDSEA.

3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Autorisation signature convention de gestion en flux avec les bailleurs sociaux à l'échelle communale

Monsieur le Président introduit la convention de gestion de flux avec les bailleurs sociaux à l'échelle communale qui permet une évolution dans la gestion des logements sociaux en passant d'une gestion de flux vers une gestion de stocks lors de la première mise sur le marché.

Pour cela, Monsieur le Président rappelle que la commune est réservataire de logements sociaux. Sur le rapport, il apparaît que 13 logements sociaux sont réservés pour la ville de Pontarlier durant l'année 2025. La Commission Interne du Logement (la CIL) explique que cela permettra une fluidité des demandes qui seront incluses dans le flux des libérations d'appartements. Le CCAS sera décisionnaire de la priorisation des demandes sur la disponibilité des biens à proposer. Un bilan de l'action est prévu au bout de la première année. Il est important de rappeler qu'un appartement social est attribué pour 7 demandes. Le taux de vacance sur la ville de Pontarlier se situe entre 0 et 5% qui est le taux de vacance le plus bas du département.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuvent les termes et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de gestion du contingent communal en flux avec Habitat 25, Néolia et Idhéal ;
- Autorisent Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ou au Vice-Président

Monsieur le Président énonce la modification de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ou au Vice-Président par l'article 4 permettant d'élargir et de fluidifier la gestion administrative du CCAS grâce à l'acceptation des indemnités de sinistres déclarés auprès des assurances.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorisent la modification de délégation de pouvoir au Président ou au Vice-Président de l'article 4 de la manière suivante :
« 4 – conclusion de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes. »
- Confirment que les autres délégations de pouvoirs listées dans la délibération initiale restent inchangées.

5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Repas crèche et portage à domicile - Tarifs

Madame la Vice-Présidente rappelle que la société Élior augmente ses tarifs de 1.44% pour le prix du repas fourni. Cette augmentation est à imputer sur les tarifs des actions de portage de repas à domicile et des repas des crèches à partir du mois de septembre 2024. Les bénéficiaires sont prévenus à l'avance des éventuelles augmentations annuelles lors de la signature du contrat.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les tarifs 2024 / 2025.

6 – MARCHÉ PUBLIC – Convention constitutive d'un groupement de commandes et Passation de l'Accord-cadre « Maintenance préventive et corrective des défibrillateurs » de la Ville de Pontarlier, la CCGP, les communes de Doubs, de Chaffois, de Sainte-Colombe, des Granges-Narboz et le CCAS de Pontarlier

Monsieur le Président présente la convention constitutive pour la maintenance préventive et corrective des défibrillateurs sur les collectivités communes au groupement de commande.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Acceptent la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la CCGP, les communes de Doubs, de Chaffois, de Sainte-Colombe, des Granges-Narboz et le CCAS de Pontarlier pour la maintenance préventive et corrective des défibrillateurs de ces sept entités ;
- Autorisent la Vice-Présidente du CCAS de signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

7 – MARCHÉ PUBLIC – Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, des dispositifs de désenfumage et de l'éclairage de sécurité des bâtiments – Groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Commune de Doubs et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier

Monsieur le Président propose ensuite le groupement de commande concernant la maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage et de l'éclairage de sécurité des bâtiments également dans un groupement de commande.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Acceptent la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Commune de Doubs et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier pour la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie, des dispositifs de désenfumage et de l'éclairage de sécurité ;
- Autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure

8 – MARCHÉ PUBLIC – Convention constitutive d'un groupement de commandes – Passation de l'Accord-cadre relatif aux prestations de Vérification Générales Périodiques des Installations Techniques des Établissements Recevant du Public (ERP) et / ou soumis au code du Travail de la Ville de Pontarlier, de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, de la commune de Doubs et du Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier

Monsieur le Président expose finalement un troisième groupement de commande concernant les prestations de vérifications générales périodiques des installations techniques des établissements recevant du public.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Acceptent la création du groupement de commandes de Vérifications Générales Périodiques des Installations Techniques des Établissements Recevant du Public (ERP) ou soumis au code du travail entre la Ville de Pontarlier, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la commune de Doubs et le Centre Communal d'Action Social ;
- Valident la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout autre document afférent à l'exécution cette procédure.

9 – PETITE ENFANCE – Bonus Territoire – Coordination Petite Enfance – Restitution de subvention

Monsieur le Président présente ensuite la restitution de la subvention du bonus territoire. Le bonus territoire est perçu par la ville de Pontarlier qui reverse la quote-part au CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valident la convention avec la Ville de Pontarlier jointe en annexe fixant de répartition entre les deux collectivités du Bonus Territoire versé par la CAF au titre de la coordination « enfance-jeunesse »,
- Autorisent la Vice-Présidente à signer la convention et à l'exécuter.

10 – PETITE ENFANCE – Établissement d'Accueil du Jeune Enfant – Signature d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement 2023/2027 avec la Caisse d'Allocation Familiale du Doubs pour l'ensemble des EAJE

Monsieur le Président avance la signature des avenants aux convention d'objectifs et de financement 2023/2027 entre la CAF et le CCAS pour l'ensemble des EAJE permettant le versement de la subvention pour les animations proposées.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financements qui poursuivent le financement pour l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

11 – Information / Questions - Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Madame la Vice-Présidente instruit un point sur table concernant une convention à titre gratuite de partenariat avec une intervention de Madame la Rectrice de l'Académie de Besançon durant la « semaine tous famille » qui se déroulera du 7 au 13 octobre 2024. Cette convention est présentée à titre d'information et ne sollicite aucune approbation des administrateurs. Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil d'administration à participer lors cette manifestation.

Le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2024 n'apporte aucune remarque, demande de modification ou de suppression. Il est approuvé à la majorité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président informe également que Madame Bulliard de l'association Emmaüs s'est présentée en remplacement de Madame Maradan lors de ce conseil d'administration. Elle ne pouvait pas siéger car la procédure à suivre lors d'une démission d'un membre n'a pas été respecté. Madame Bulliard pourra sans doute rejoindre le prochain conseil d'administration.

Monsieur Leclerc informe que la mission mobilité proposée par la Croix-Rouge ne sera pas reconduite car le projet n'a pas été retenu lors de l'appel à projet par la commission régionale.

Monsieur le Président clôture la séance en rappelant le prochain Conseil d'Administration prévu le 26 novembre 2024 à 18h30.

La séance est levée à 19h40.

Secrétaire de séance

Julien CHATEAU



Pontarlier le 26 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

